

La Gazette pennole

Janvier 2022

L'édito du Conseil Municipal

L'équipe municipale tient à vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Souhaitons que 2022 soit synonyme de la fin d'une période éprouvante pour nous tous.

Souhaitons à notre Commune d'arriver à retrouver son unité et qu'une communication apaisée se renoue entre anciennes et nouvelles équipes. Il est toujours possible d'échanger de manière respectueuse autour de points de vue divergents. La richesse est avant tout dans la diversité, sachons utiliser les énergies de chacun de manière constructive. Aujourd'hui plus qu'hier, la crise sanitaire nous renvoie à la nécessité de vivre ensemble, de nous soutenir et non de nous diviser.

Souhaitons-nous de l'humanité, de la tolérance, de l'empathie alors même que la période amène chacun de nous à des réflexions, des réactions intimes et personnelles potentiellement incomprises par l'autre. Agissons à notre échelle, municipale, et souhaitons que cette envie de vivre ensemble, dans le respect de l'autre, conduise également les discours et actions à l'échelle nationale.

Le contexte n'aide pas, c'est certain. Cette année encore, les consignes préfectorales ne nous permettent pas de nous réunir en janvier lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Mais l'équipe municipale espère pouvoir l'organiser en février, nous en avons tellement envie, nous avons tellement besoin de convivialité... Nous vous tiendrons informés très prochainement des solutions qui s'offrent à nous pour organiser cette rencontre.

La précédente Gazette a surpris, dérouter, fait réagir... Et c'était le but recherché ! L'écriture au féminin, un édito au ton plus libre...

Vous avez élu une équipe majoritairement féminine, nous tenons à l'expression de tous.tes, la question de l'écriture inclusive s'est imposée à nous. Le groupe rédacteur de la Gazette a choisi de tester l'écriture au « neutre-féminin ». Celle-ci a l'avantage d'être, sans artifice, l'exact miroir de l'écriture au « neutre-masculin ». Troublant, non ?

Ce numéro-ci retrouve un ton plus traditionnel. Beaucoup de textes proposés par des habitants, nous vous en remercions. C'est un objectif affirmé depuis le premier numéro de notre mandat que de permettre à chacun de s'exprimer au sein de la Gazette. Nous avons dû établir certaines règles pour la publication de contributions. Nous ne publierons aucun écrit anonyme, aucun écrit injurieux ou comportant des attaques personnelles. Si elles respectent ces règles, toutes les contributions sont les bienvenues

Nous arrivons au temps de notre mandat où les projets se concrétisent, et nous allons avoir besoin de faire des choix. Entre autres, l'achat de Fontbonne est acté. Il reste à savoir ce que nous voulons en faire. Le PLUi en est à décider les zones de développement urbain et d'aménagement pour l'avenir. Un programme de rénovation des logements locatifs communaux est en cours. Les choix budgétaires doivent se faire avant fin mars.

Guettez les dates de réunions, venez-vous faire entendre.

Les réflexions municipales sont l'affaire de tous.

L'équipe municipale

Mairie de Penne
Bourg
81140 PENNE

05 63 56 31 11



DATES À VENIR

Assemblées Municipales
tous les vendredis à 18h30
à la Salle des Fêtes

Prochaine commission
Bâtiments
le 24 Janvier à 18h

Prochaine commission Vie
associative/Enfance/Social
le 31 Janvier à 18h30

Prochain « Répare Café »
le 4 Février de 14h à 17h



ACTIVITE MUNICIPALE	3
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CITOYENNE	3
LES RENCONTRES D'AUTRANS	7
LE NOUVEAU LAVOIR DE FONTBLANQUE	7
AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT / CHEMINS / RÉSILIENCES	8
Arrêté de protection d'espèces protégées à la falaise de Couyrac	8
Animaux errants	8
Renouée du Japon	8
Atlas de la biodiversité communale	8
Déjections canines	8
Du devenir de la déchèterie...	9
L'Atelier Paysan	9
ENFANCE / LIEN SOCIAL / VIE ASSOCIATIVE	10
Projet d'une Maison d'Assistants Maternelles en pays vaourais	10
Carte scolaire	10
La Convention Territoriale Globale, suite...	11
L'action de la mairie pour soutenir les associations locales	12
L'espace Tennis	12
La salle des fêtes	12
ECONOMIE / PRODUCTION LOCALE / EMPLOI / TOURISME	13
Au service des acteurs économiques de la commune	13
VOIRIE - RÉSEAUX	14
FONTBONNE	14
LE CLAIRON PENNOL	15
ADMR - Rémunérations et missions	15
Des proboscidiens à Penne ?	16
La grande mulette	16
Dur dur le vélo à Penne	17
« Me too » dans l'univers sidéral ou le triangle d'hiver	17
Infos Violences faites aux femmes	18
GAZOUILLIS	19

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CITOYENNE

Environ 80 personnes se sont retrouvées ce samedi 20 novembre pour échanger sur les dossiers en cours portés par la municipalité, les attentes, les frustrations, les demandes de chacun...

L'équipe municipale avait souhaité proposer une forme de rendez-vous favorisant les échanges et la participation de chacun. Cette formule fut appréciée par l'ensemble des participants.

Des membres de chacune des commissions étaient présents auprès de panneaux d'information préalablement confectionnés et répondaient aux questions soulevées, de nombreux et riches échanges s'en sont suivis. Tous les sujets chauds ont été abordés, aussi divers que le point sur les travaux du maillage, l'aménagement de la salle des fêtes, le projet d'achat de vélos électriques, les logements communaux, le chantier de l'adressage, les activités autour de la déchèterie... Et bien d'autres encore...

Tout en se promenant et en sirotant un café, chacun était invité à participer à un petit exercice intitulé « les boules de neige », outil de démocratie participative qui a prouvé son efficacité et qui permet à chacun de participer à l'émergence de propositions fédératrices.

Ce travail nous a permis de définir alors 5 tables de réflexion qui portaient sur les sujets majoritairement retenus par les pennols présents :

1. L'écologie, comment en faire une politique communale ?
2. Les gestes écologiques du quotidien
3. Les chemins ruraux : quels enjeux ? Avec qui ? Comment ?
4. Agriculteurs : entre le départ à la retraite des anciens et l'installation des jeunes, quelle transition ?
5. Quelle ambition pour nos logements communaux : restauration énergétique ? Globale ? Déploiement ?



Pendant 45 minutes, des échanges ont eu lieu à chacune des tables, restitués ensuite à la salle entière. Voici un condensé des propositions, remarques, idées qui ont émergé.

1. L'écologie, comment en faire une politique communale ?

Plusieurs sujets sont évoqués :

- La **Renouée du Japon**, plante envahissante ; il faut repérer les foyers (3 à Penne) et les signaler à la mairie ; pas de fauchage mais arracher avec les racines et bâcher le sol pendant 3 ans... Voir avec L. Chartrain (QRGA), qui s'occupe des berges de l'Aveyron pour plan d'action.
- La **chasse** : difficile d'organiser une réunion publique car beaucoup de tensions autour de ce sujet, notamment la question de la chasse le dimanche. Sur Penne, une chasse communale et une dizaine de chasses privées. S'appuyer sur les chasseurs eux-mêmes pour trouver une solution convenable à tous ? Faire intervenir la fédération (A. Vaysse?) sur une réunion d'info ?
- La **Gazette** : y a-t-il des personnes qui veulent écrire des articles sur l'environnement pour informer, témoigner... ?
- L'**atlas de la biodiversité**. Nature Occitanie a commencé quelques inventaires, une nouvelle réunion de botanistes est prévue en janvier. Prévoir une nouvelle journée Natura 2000 ?
- L'**énergie**. Comment rendre la commune plus résiliente en matière d'énergie ? Attention à la gestion de l'eau (achat groupé de cuves à eau ?) Etudier le système agri-solaire (abri pour animaux munis de panneaux solaires). Créer une station météo aux normes, à Penne (coût 2500 euros) ; proposer de récolter les données pour les écoles.
- La **mobilité** : prévoir là encore une rencontre sur le sujet ? Idée d'une aire de covoiturage à Penne, affichage des déplacements quotidiens pour inciter au co-voiturage...
- L'**éclairage public** : encore des dissensions autour de ce sujet dans le bourg, malgré un travail d'information. Un article dans la Gazette ? A suivre...

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CITOYENNE (SUITE)

2. Les gestes écologiques du quotidien

Exposé de plusieurs axes de travail à explorer :

- **Les lieux de dépôts des ordures ménagères** : souvent sales, avec encombrants déposés...

Refaire de la pédagogie sur ce thème : contacter Tryfil pour que cette société installe des panneaux explicatifs sur « le bon geste de tri » à chaque endroit de collecte, redonner les plaquettes d'instruction de tri... Informer également sur la manière dont sont gérés les déchets, par qui, comment... Mais aussi sur les coûts générés par le mauvais tri des ordures. Mettre en place une baisse de facture collective pour les hameaux où les ordures sont bien triées... A Bès, il serait bien de déplacer les poubelles qui sont sur la D115 et qui sont polluées par des gens de passage.

- **Récupérateurs de verre** : mieux informer sur leur localisation sur la commune ; augmenter la fréquence de ramassage l'été : ça déborde !!
- **Problématique des personnes handicapées qui ne peuvent déposer leurs poubelles dans les grands containers, vert ou jaunes**. Faire un questionnaire pour les dénombrer et voir comment les accompagner (conteneurs trop hauts, couvercles trop lourds ?)
- **Constat d'une accumulation de déchets sur les bords des berges de l'Aveyron**. Faire un inventaire des endroits municipaux à nettoyer, monter des groupes bénévoles et organiser un chantier par exemple lors de la journée nationale de nettoyage (septembre) ou à une autre date
- **Les déchets verts**. Proposition d'achat d'un broyeur à la déchetterie pour les végétaux ; trouver des solutions pour les déchets verts des habitants du bourg ; faire un article dans la Gazette sur l'utilité et l'utilisation des déchets verts au jardin
- **Dépôts sauvages de déchets**. Rappeler que la mairie peut proposer un enlèvement des encombrants si besoin ; faire de la pédagogie dès l'école...



3. Les chemins ruraux sur la commune : quels enjeux ? Avec qui ? Comment ?

De façon générale, les chemins de randonnée sur la commune sont appréciés mais les utilisateurs pédestres (et les riverains) sont souvent gênés par les engins motorisés.

- **L'ensemble des chemins**, quelle que soit leur catégorie, est répertorié dans des Pogbook, applications utilisées par les conducteurs de 4X4, moto ou quad (Contacter les organisateurs des courses, ou les éditeurs de certains guides pour rappeler les règles de circulation ?). Référencer tous les types de chemins et les règlements qui s'appliquent à chacun (usage, circulation, entretien...)
- **Certains chemins s'effacent** car non entretenus ou sont fermés par les usages des agriculteurs : comment concilier élevage et randonnée ?
- En revanche, les modifications de zonage, l'augmentation de la densité de population dans certains hameaux et l'augmentation de la largeur des engins agricoles rend parfois impossible l'accès à certaines parcelles de terre par les agriculteurs : faire un recensement de ces problématiques et les étudier au cas par cas.

Question : est-ce qu'il serait pertinent de réserver un chemin aux engins motorisés pour mieux leur interdire l'accès des autres sentiers tout en leur permettant de circuler néanmoins ?

4. Agriculteurs : entre le départ à la retraite des anciens et l'installation des jeunes, comment aider à la transition ?

Problématiques soulevées par le sujet :

- Comment éviter que les terres soient rachetées pour des projets autres que agricoles ou péri-agricoles ?
- Quels recours peut-on avoir contre la SAFER si les projets pour lesquels celle-ci a préempté ne sont finalement pas suivis ?
- Les nouveaux agriculteurs qui souhaitent s'installer ne sont pas issus de familles pratiquant l'agriculture et n'ont, par conséquent, pas le foncier qu'impliquent ces activités. Le recours au crédit pour ces néo-agriculteurs n'est pas envisageable car leur activité agricole ne pourrait rentabiliser un tel investissement...
- Comment accueillir ces néo-agriculteurs quand on est dans une situation de déficit d'habitation ? Habitat léger à faciliter ?

Quelques pistes de solutions à ces problématiques :

- « Terre de liens » : association qui met en lien des vendeurs (départ à la retraite) et des néo-agriculteurs, en définissant des projets sur-mesure : achat du foncier (partenariat avec NEF, investisseur responsable), en organisant la reprise par des agriculteurs (pluri-activités), en location, en collectifs, etc.
- Petits producteurs qui tentent de s'associer pour être plus gros et plus « forts » et pouvoir acheter en commun (mais souvent compliqué)
- Privés qui achètent du terrain, accueillent des agriculteurs et s'organisent en collectif (un ex sur Penne)
- Reprendre la délégation SAFER au niveau de la commune (finalement ne sert à rien, car la commune n'a pas de droit de décision...)

5. Quelle ambition pour nos logements communaux : restauration énergétique ? Globale ? Déploiement ?

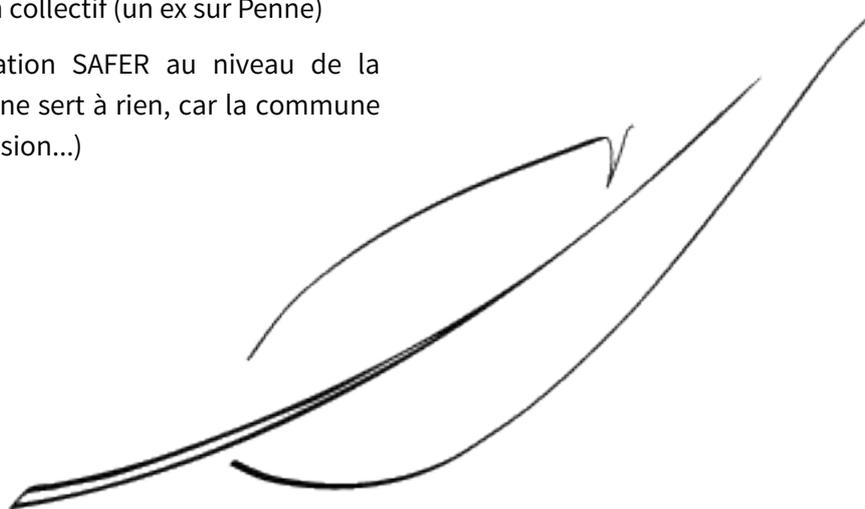
Etat des lieux : 10 logements classés F au niveau énergétique, nécessitant en plus d'importants travaux d'intérieur

Rénovation énergétique : isolation des murs, planchers et combles, huisseries, chauffage, VMC, eau chaude sanitaire

Coût : environ 30 000€/logement. 30% minimum de subventions possibles

Travaux supplémentaires : système électrique à revoir entièrement, peintures, sanitaires, cuisines. Coûts variables selon les logements.

- Faut-il commencer par une rénovation strictement énergétique OU faire une rénovation totale des logements afin de les rendre décents, salubres et non énergivores OU faire des rénovations au cas par cas.
- Possibilité de créer un logement nouveau (maison Norine) pour proposer par exemple un relogement temporaire dans le cas de travaux importants sur un logement occupé.
- Constatant que c'est un investissement important sur le long terme, le groupe de travail se prononce **pour une rénovation globale, ambitieuse**, nécessairement sur plusieurs années, des logements municipaux ; il conseille également la recherche de subvention et la consultation des locataires.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CITOYENNE (SUITE)

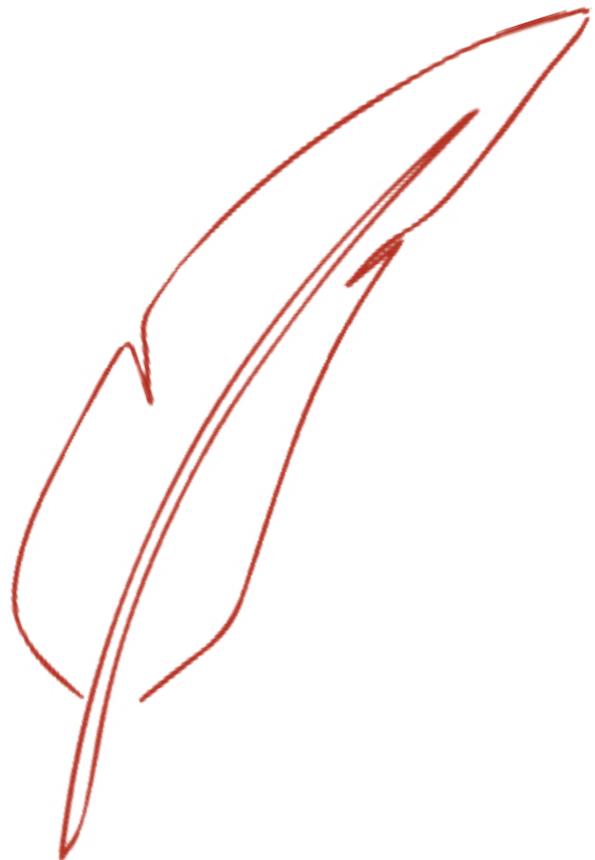
Bien d'autres sujets ont été proposés mais n'ont pu être traités le jour même. Certains avaient un caractère trop personnel, d'autres nécessitaient un travail en amont (cadre juridique par exemple...). Ces sujets ont été néanmoins recensés, et feront l'objet d'une rencontre ultérieure.

Liste des sujets reportés :

- Manque de panneaux indicatifs de lieu-dit (Rte du gîte l'Hermitage sur le causse)
- Outil de communication pour signaler des possibilités d'entraide de tout ordre
- Ateliers partagés
- Terres partagées, maraîchage citoyen.
- Quel tourisme pour Penne ? Concrètement on fait quoi à notre échelle ?
- Elaborer une politique écologique transversale.
- Idée : une voiture électrique communale partagée
- Oui mais moi je travaille !
- Comment faire savoir qu'il est possible de venir chercher des choses utiles à la récupération ?
- Mise en place de bennes dans les hameaux pour récupérer les déchets verts, valoriser ces déchets
- Initier des cafés climat
- Faire des connexions entre cafés philo
- Accompagner les citoyens dans leur gestion de l'eau (récupérateurs d'eau de pluie...)
- Les patus
- Faire un diagnostic participatif par secteur de la commune
- Fontbonne : créer un lieu d'expérimentation autour de la nature, l'art, la culture

- Comment aider les personnes isolées depuis le Covid notamment ?
- La 5G / La fibre, on en est où ?
- Penne : plus beau village de France ?
- La récupération du bois : quelle législation, quelle possibilité ?
- Faire connaître l'expérience participative pennole
- Implanter une borne de recharge des voitures électriques
- La carte scolaire
- L'entretien et l'inventaire des chemins
- L'orientation écologique de la commune
- La restauration du lavoir d'Amiel
- Le non-respect des lieux de tri des poubelles, trop de déchets au bord des routes
- Créer une bibliothèque partagée à Fontblanque
- Créer des points de centralisation des initiatives
- Comment faire venir les jeunes à Penne

*Heureux de vous avoir vu
nombreux à ce rassemblement,
les idées ont fusé.*



LES RENCONTRES D'AUTRANS

Du 15 au 17 octobre ont eu lieu les premières Rencontres des communes participatives organisées par Fréquence Commune dans le Vercors. Fréquence Commune est une coopérative dont l'objet est d'animer un réseau des communes françaises lancées dans l'aventure de la démocratie participative.

Trois élues de Penne et un membre de la liste participative de Vaour ont rejoint les 31 communes allant du village à la métropole, comme La Crèche, St Médart, Plouguerneau, Auray, Poitiers, Saillans, Albi, Marseille, Montpellier... Il y avait des élus majoritaires, minoritaires et des membres de collectifs.

Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger entre pairs sur les questionnements et problèmes concrets que rencontrent les élus ou membres de collectif : Comment faire équipe (municipale) face à des questions qui peuvent diviser ? Comment dynamiser la participation de tous ?

Comment faciliter le partage de l'information au sein de la mairie et avec les habitants ? Par exemple...



Nous sommes revenus enthousiasmés par ce temps d'échanges qui nous a permis de confronter nos expériences et de porter un regard distancié sur nos pratiques.

Des nouvelles rencontres auront lieu les 29, 30 avril et 1er mai 2022 dans l'ouest de la France.

Un groupe renouvelé d'élus et de membres de collectif y participera et vous y êtes chaleureusement conviés en tant que citoyens.

Amélie Dugué et Corine Martres Chaudat

LE NOUVEAU LAVOIR DE FONTBLANQUE

En 2008, le lavoir de Fontblanque fut joliment rénové par les habitants du hameau et avec l'encadrement d'un élu de l'époque, Thierry Guiraud.

En 2019, un mauvais coup de vent fait tomber le très beau chêne qui assurait la protection de ce lavoir du haut de ses 15 mètres dans la diagonale idéale pour réaliser l'implosion totale des toitures et charpentes, allant jusqu'à ébranler les maçonneries du lavoir.

Cet été 2021, un nouveau chantier participatif, avec la présence d'une trentaine d'habitants du hameau et de la commune, a relevé, envers et contre tout, ce lavoir qui symbolise le patrimoine du hameau.

Ce chantier a permis, en plus de la reconstruction, de bons moments festifs et a abrité la première Assemblée Municipale délocalisée.



**ARRÊTÉ DE PROTECTION
D'ESPÈCES PROTÉGÉES À LA
FALAISE DE COUYRAC**

L'arrêté de protection étant permanent il reprend effet ce 1er janvier 2022 jusqu'au 30 juin 2022.



Celui-ci est un succès car il a permis, l'année dernière, aux espèces protégées de la falaise de mener à bien, sans dérangement, l'élevage des petits.

La commission environnement

RENOUÉE DU JAPON

Attention : plante envahissante !
Merci de signaler en mairie sa présence avant d'intervenir.

Nous vous donnerons les instructions à suivre pour sa destruction.

Il ne faut surtout pas la faucher et encore moins la broyer car la moindre petite parcelle de plante disséminée risque de marcotter et donc d'étendre le problème.

Cette plante pourrait à terme, si on ne fait rien, envahir toute la vallée de l'Aveyron comme elle l'a déjà fait sur les berges du Thoré.

La commune engagera une lutte contre trois stations de Renouée en partenariat avec le conseil départemental sur la D9 cet hiver.



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Mardi 11 janvier à 14h00 s'est tenue une réunion entre Néo et la municipalité pour décider du planning de l'ABC pour l'année 2022 : inventaires, réunion publique, sorties etc. Celle-ci était ouverte aux naturalistes de la commune.

La commission environnement

Parlons animaux !

ANIMAUX ERRANTS

La mairie a conclu avec la SPA du GARRIC une convention qui nous permet de leur amener les chiens et chats errants sur notre Commune. Mais auparavant, nous ferons systématiquement une information par le biais de la lettre info pour essayer de retrouver le propriétaire.

Donc, si votre animal s'est perdu, n'oubliez pas de le signaler à la mairie en nous faisant parvenir une photo, ou de consulter votre boîte mail !

Plusieurs chiens et chats ont déjà retrouvé leur foyer grâce à ce système.

DÉJECTIONS CANINES

Nous aimons nos compagnons à quatre pattes et sommes heureux de les croiser dans le village, Néanmoins, il n'est pas très agréable d'être obligé d'enjamber leurs déjections ou pire encore, de se laisser surprendre par un amalgame nauséabond subrepticement collé à une de nos chaussures et que dire lorsque c'est le soulier droit ! (C'est le gauche qui porte bonheur...)

Ce sont les employés municipaux qui ont à cœur de vous aménager un espace de vie agréable, qui se chargent du ramassage de ces déjections qui deviennent de plus en plus fréquentes. Et là, c'est franchement désagréable et n'est en aucun cas une mission qui devrait leur être dévolue. Selon la loi et surtout le bon sens et le respect de tous, les maîtres

des chiens doivent les ramasser dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants...

Cette civilité fait partie du « vivre ensemble ». L'espace commun est parfois restreint, notamment dans le bourg, et il est primordial de le conserver propre et de prévenir les éventuelles glissades sur les pavés déjà inégaux. Sans compter l'esthétique et l'odeur !

Nous vous rappelons que de nombreux points de distribution de sacs à déjections sont à votre disposition, et qu'ils sont toujours pourvus. Par respect pour tous et particulièrement pour nos employés municipaux, un petit effort de chacun sera apprécié par tous !

Valérie Amiot, référente animaux

DU DEVENIR DE LA DÉCHÈTERIE...

La visite sur site du directeur de l'exploitation et de la logistique Trifyl qui a eu lieu le mercredi 8 décembre 2021 a permis de relancer la thématique du devenir de la déchèterie.

L'état des lieux

En effet, la situation actuelle de notre déchèterie n'est pas stable. Seule une convention de mise à disposition du terrain a bien été signée entre la mairie et Trifyl en 2015. C'est la première étape d'un parcours en deux phases. La seconde étant la gestion du site en lui-même, or aucune convention à ce sujet n'existe à l'heure actuelle.

Et donc, selon Trifyl, la déchèterie de Penne n'existe pas officiellement. Nous ne sommes qu'un « dépôt » avec lequel ils se contentent d'amener et ramener des bennes. Et c'est pourquoi nous ne sommes même pas référencés sur le site du réseau Trifyl et qu'aucun investissement de leur part n'est fait. Nous ne sommes pas déclarés en préfecture non plus (car volume inférieur à 100m³).

Afin de rentrer dans l'ordre et intégrer le réseau TriFyl en tant que mini-déchèterie (car le volume des capacités de stockage est inférieur à 100 m³), il nous faut signer une convention de gestion du site entre Trifyl et la mairie. Pour ce faire, nous devons en premier lieu **supprimer les dysfonctionnements** constatés : dépassement quasi constant des volumes autorisés (chaque benne fait 30 m³. Il y en a 3), des stocks de pneus s'amoncellent, nous stockons des plaques d'amiante et du bois (feu possible).

La convention

Signer une telle convention implique la mise à disposition d'un employé communal durant les horaires d'ouver-

ture de la déchèterie. Il serait alors sous l'autorité de Trifyl, et payé à moitié par eux. La tenue vestimentaire « Trifyl » lui sera fournie, ainsi qu'une guérite, etc.

Cela signifie aussi une gestion différente au sein de l'espace des bennes, qui sera matérialisée par une clôture encerclant les bennes. Cette zone sera alors sous l'autorité de l'employé Trifyl.

Un espace de dépose/déchargement sera alors prévu en dehors pour la continuité de la ressourcerie. Nous serons vigilants au maintien de cette activité qui crée du lien et est pétrie de bon sens.

Avantages à signer cette convention :

- Avoir des aménagements faits par Trifyl (dalle béton pour poser les bennes),
 - La rigueur dans la zone des bennes,
 - La signalétique Trifyl (panneaux déchèterie, règlement intérieur déchèterie officielle, visuels,) nous sera fournie
- ### **Inconvénients :**
- Interdiction officielle de récupérer dans les bennes, et donc moins de souplesse pour nous
 - Coût financier relativement faible (mise à disposition d'un agent communal 1j/ mois, coût réel 0,5j)

Conclusions

Nous avons décidé d'avancer dans la voie d'une gestion complète de la déchèterie par Trifyl, afin d'être aux normes et donc pérenne.

**Renan Humbert pour la commission
Résiliances**

L'ATELIER PAYSAN



Se sont tenues le 23 et 24 octobre, à la salle des fêtes des rencontres animées par l'association « l'Atelier Paysan » autour des questions agricoles et alimentaires. Celles-ci ont rassemblées une soixantaine de personnes dont des membres des conseils municipaux des différentes communes du Causse.

Les ateliers ont eu pour thèmes la souveraineté alimentaire, la relocalisation des productions, le projet de sécurité sociale alimentaire, la transmission des fermes et l'installation de jeunes paysans, le rôle des instituons, etc.



Ce week-end fut riche et permis l'ouverture de pistes de réflexions sur l'avenir de notre territoire.

La commission agriculture



PROJET D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES EN PAYS VAOURAIS

Depuis trois ans, beaucoup de familles et de jeunes actifs se sont installés sur notre territoire. Les quatre communes du Causse observent un **essor démographique** et de nombreuses demandes de logements. Elles ne comptent aucune place d'accueil du jeune enfant, alors que le besoin de garde est d'environ 10 places en Équivalent Temps Plein. Une commission de travail autour de ce projet a donc vu le jour au sein de l'Ancien Canton.

Objectif : Créer une MAM à Vaour dont bénéficieraient les habitants du Causse

Le projet se décompose en 3 parties :

1. Construction de locaux et achat d'équipements
2. Projets éducatifs et social à construire
3. Recrutement et Formation d'Assistant.es Maternel.les

Le Groupe de Travail a besoin de vos avis, conseils, n'hésitez pas à le rejoindre.

Si vous êtes intéressé.es par le métier
d'Assistant.es Maternel.les,
n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous pouvons vous aider à réaliser ce projet.

Corine Martres Chaudat pour la commission
enfance



CARTE SCOLAIRE

La carte scolaire est le document rattachant un territoire donné à son établissement scolaire de référence. C'est selon ce document que les enfants domiciliés à Penne sont censés fréquenter l'école du RPI Penne-Vaour, puis, plus tard, le collège Val-Cérou de Cordes-sur-Ciel.

Or, la majorité des familles pennoles souhaitent voir leurs enfants fréquenter le collège Pierre Bayrou de St-Antonin-Noble-Val. Ceci s'explique aisément par la proximité du collège de St-Antonin et par un bassin de vie pennol très sensiblement tourné vers le Tarn-et-Garonne et la vallée de l'Aveyron en particulier.

Ces familles pennoles, majoritaires chaque année (un seul enfant sur les 5 dernières années a intégré le collège de Cordes), font demande, auprès de l'Inspection Académique, d'une **dérogation à la carte scolaire** permettant à leurs enfants d'intégrer le collège Pierre Bayrou. Cette demande de dérogation est généralement acceptée. Mais rien ne le garantit. Ainsi, l'été dernier, en raison d'effectifs chargés au collège de St-Antonin qui atteint ses limites de capacité d'accueil, **toutes les demandes déposées par des familles pennoles ont été refusées.**

S'en est suivie une période de grande incertitude, de fin juin à début septembre, pendant laquelle les familles, selon le protocole, ont déposé deux recours initialement refusés.

La mairie de Penne, par l'intermédiaire de la commission enfance, a appuyé ces demandes en intervenant plusieurs fois auprès des services de l'Education Nationale. Ce n'est que quelques jours avant la rentrée que les recours ont finalement été acceptés. Malgré cette acceptation, certaines familles se sont vues refuser la dérogation concernant le transport scolaire, laissant à la charge des familles le coût du transport scolaire.

Pour ne pas avoir de nouveau affaire à ce genre d'épisode particulièrement stressant pour les familles, l'équipe municipale a décidé de demander auprès des départements du Tarn et de Tarn-et-Garonne la **modification de la carte scolaire pour le rattachement de la commune de Penne au collège de St-Antonin.**

Ce qui n'empêchera pas les familles pennoles souhaitant scolariser leurs enfants au collège de Cordes d'y accéder par dérogation, très certainement facilement acceptée, le collège de Cordes ne rencontrant pas de problématique de limite de capacité d'accueil.

La demande doit être examinée par les services départementaux compétents dans le courant du mois de janvier, nous devrions être fixés début février.

Sylvain Renard pour la commission enfance

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, SUITE...

La 4C a signé la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF le 16 décembre dernier !

La CTG a pour but d'améliorer l'offre de service rendu aux familles, aux jeunes et aux seniors sur notre territoire.

A l'issue du diagnostic social de territoire qui a été réalisé et des consultations successives des différents groupes de travail au sein du territoire, la Communauté de communes du Cordais et du Causse et la CAF du Tarn ont retenu et se sont accordés sur les **orientations stratégiques prioritaires** ci-dessous :

Axe 1 : Garantir une offre de service aux familles, de qualité et de proximité pour tous

Objectif 1 : Accompagner l'évolution des modes d'accueils en veillant à assurer l'adéquation aux besoins des familles et d'un maillage territorial, tout en tenant compte des familles fragilisées et publics vulnérables.

Objectif 2 : Développer des modes de coopération et de complémentarité entre les acteurs du territoire, dans une logique de proximité.

Objectif 3 : Promouvoir la proximité, l'accessibilité aux services et lutter contre les inégalités autour du numérique.

Axe 2 : Faciliter la parentalité, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes

Objectif 1 : Développer des actions de soutien à la parentalité et assurer des actions de prévention.

Objectif 2 : Favoriser la prise d'initiative des jeunes et encourager l'implication citoyenne.

Objectif 3 : Sensibiliser les acteurs de l'enfance et de la jeunesse sur les bonnes pratiques numérique et une prévention des risques.



La 4C a signé avec la CAF mais le projet n'est pas encore figé !

*Axe 3 : Renforcer le lien social, la cohésion sociale et
l'animation du territoire*

Objectif 1 : Encourager les actions du «mieux vivre» et intergénérationnelles.

Objectif 2 : Conforter la vie associative, l'action culturelle et les acteurs de l'animation de vie sociale.

Objectif 3 : Encourager la prise de responsabilités des habitants et les impliquer dans la vie locale.

Par ailleurs, deux axes stratégiques complètent l'ambition du projet politique intercommunal, hors compétence de la CAF du Tarn.

Axe 4 : Accompagner le vieillissement en optimisant les ressources du territoire

Objectif 1 : Soutenir les acteurs du 3ème âge et coordonner l'ensemble de leurs actions.

Objectif 2 : Développer des actions de prévention et lutter contre l'isolement.

Axe 5 : Participer au développement des mobilités

Objectif 1 : Engager une concertation sur les modes de déplacements qui garantissent une égalité pour tous en termes d'offre de services.

A partir de janvier 2022, des groupes de travail vont se mettre à l'œuvre par axe de développement pour une co-production des actions concrètes avec les acteurs du territoire dont vous faites partie.

Des fiches actions vont être élaborées et nous ne manquerons pas de vous solliciter. Alors, soyez prêts afin de participer à l'amélioration de l'action sociale sur notre petit territoire.

Corine Martres Chaudat, pour la commission lien social

L'ACTION DE LA MAIRIE POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Chaque année, en septembre et décembre, la mairie étudie les demandes de subventions qui lui sont adressées, à l'aide du formulaire dédié, qui est en ligne sur le site de la mairie ou disponible en version papier à la mairie.

La mairie soutient également les associations en mettant à disposition ses locaux : salle des fêtes, espace tennis..., du matériel : tables, chaises, bancs...

Prochainement, une convention permettra aux associations d'utiliser, sous conditions, un bus pour l'organisation de leurs manifestations.

La commission Vie associative

LA SALLE DES FÊTES

Depuis plusieurs mois, une réflexion s'est installée pour finaliser l'aménagement intérieur de notre salle des fêtes ; 3 réunions publiques se sont tenues, les 8 mai, 5 juin et 3 juillet.

Les objectifs suivants ont été dégagés :

- Améliorer la qualité de l'accueil des usagers : école, associations, privés...
- Renouveler les tables et les chaises (fait)
- Créer un lieu de stockage du matériel (mise en concurrence des entreprises en cours)
- Permettre le déroulement d'activités culturelles : achat de matériel son, vidéo, lumière et d'une scène mobile (en cours)

Nous avons obtenu un report de la subvention accordée par l'Etat dans

ce projet : les travaux doivent être bien engagés en octobre 2022. Cette subvention prend en charge 30% du montant total des travaux (prévision 110 000 HT maximum).

Initialement, la cuisine de la salle des fêtes n'a pas été incluse dans la rénovation de ce bâtiment. Pourtant, nous souhaitons aujourd'hui aménager également cet espace, indispensable selon nous à la tenue de manifestations conviviales ; nous avons donc déposé une demande d'aide au PETR, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (fait) et avec le département (en cours de finalisation).

Vivement la crémaillère, avec tous les pennols !

Amélie Dugué pour la commission Vie Associative

L'ESPACE TENNIS

L'espace tennis, vous connaissez tous ! C'est LE lieu de la commune pour se retrouver, faire une fête, faire du sport...

Depuis plusieurs années, vous êtes nombreux à nous demander de le restaurer. Nous avons commencé à travailler sur ce dossier, en lien avec les habitants. (cf réunion du 5 juin 2021)

Le projet se décompose en 2 parties :

1. Transformation de l'un des cours de tennis extérieur, dégradé (construction en 1985...) en City Stade, ou terrain multisports et installation d'une aire de jeux pour les tout-petits.

- Demandes de subvention en cours (MSA, 4C, DETR...)
- Au premier trimestre 2022 une réunion ouverte aux parents, grands-parents mais aussi aux enfants, ados., bref aux futurs utilisateurs du lieu, devrait permettre

de penser plus précisément les installations que nous choisirons, de les choisir, tout en tenant compte des (nombreuses) normes de sécurité en vigueur : venez imaginer votre aire de jeux ! Venez choisir votre terrain multisports !

2. Réhabilitation du club house (à travailler)

- Là aussi nous comptons sur vous ; deux réunions avec les associations utilisatrices du lieu se sont tenues (10 mai 2021 et 5 janvier 2022) pour faire le point sur les besoins exacts et envisager des solutions. Une autre réunion, sur place se déroulera le 12 février prochain, à partir de 9H30. Vous êtes tous invités !

Amélie Dugué pour la commission vie associative



AU SERVICE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE

Le travail au service des acteurs économiques s'est organisé depuis le début de la mandature autour de 2 axes principaux : le développement de la vie économique et le référencement des acteurs économiques.

Soutenir le développement de la vie économique

Une antenne de soutien aux acteurs économiques a été mise en place le **jeudi matin**, à la mairie, au cœur de la crise sanitaire et économique. Celle-ci a permis de conseiller plusieurs acteurs économiques pennols.

Les sujets concernés ayant finalement trait plus à la création ou au développement des entreprises qu'aux difficultés liées à la crise, nous avons décidé de pérenniser cette action.

N'hésitez donc pas à nous solliciter pour toute problématique liée à la vie de votre activité économique au sens large (création d'entreprise, développement, difficultés, projets...). Nous pourrions analyser ensemble votre situation et vous orienter si besoin (de préférence sur RDV afin que l'on puisse prendre le temps nécessaire).

Nous avons accueilli depuis l'été **2 nouvelles praticiennes** dans les locaux communaux au-dessus de l'épicerie.

Sabrina ZILIO (Amsanat) vous reçoit pour des consultations en aromathérapie et massages bien-être.

Tandis que **Manon XUEREB** pratique la naturopathie, l'iridologie, la réflexologie plantaire, ainsi que des massages.

Un **marché pennol** est en cours de préparation et verra le jour au printemps. L'objectif est d'en faire un rendez-vous convivial et gourmand pour les pennols et amis voisins. N'hésitez pas à nous contacter si ce projet vous intéresse.

Référencement des acteurs économiques

Nous continuons le **référencement** des acteurs économiques de la commune. Si vous souhaitez être référencé auprès de la mairie et recevoir les prochaines communications à destination des acteurs

économiques de Penne, nous vous proposons de remplir un **questionnaire** disponible à la mairie ou sur le site internet de la mairie (Liste des commissions > Économie, production locale...).

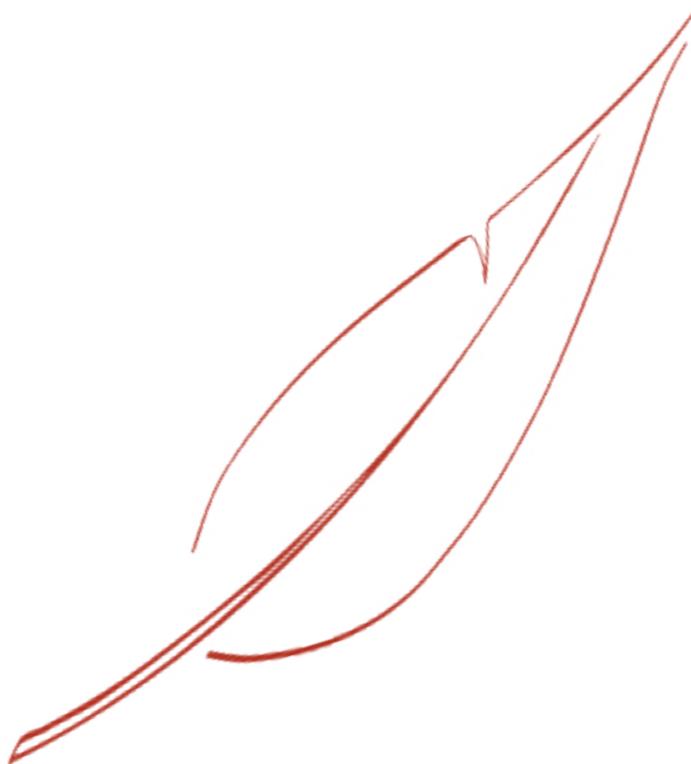
La **brochure de Noël** éditée fin 2020 ayant été un succès, une nouvelle publication a été préparée fin 2021. Cette démarche va dans le sens de la promotion des achats locaux pour soutenir nos artisans et commerçants. Cette brochure a été diffusée via la lettre d'information de la commune et a été postée dans les boîtes aux lettres des habitants.

Les prochaines actions prévues sont :

- La mise à jour des informations liées aux acteurs économiques sur le site internet de la mairie
- La mise à jour et diffusion de publications « Penne éco »
- Établir un diagnostic économique de la commune et des besoins des habitants

Nous vous invitons à venir échanger avec nous, nous faire part de vos bonnes idées, suggestions et rejoindre la commission si vous le souhaitez.

La commission économie locale, production locale, emploi et tourisme



VOIRIE - RÉSEAUX

VOIRIE - BILAN 2021

La totalité des projets de voirie en revêtement bitume ont été réalisés, soit 3,6 km pour un montant d'environ 85000 euros. En reliquat, il nous reste le chemin de Raux en béton représentant environ 5000 euros.

Depuis la période d'intempéries, les agents municipaux s'efforcent de remettre en état les voies ayant subi des dommages importants. Pour 2022, deux secteurs ont été retenus, la route de Pépénut et la route du Plô. Pour la route du Plô (qui est une voie communale), suite à la remarque d'un de nos administrés, qui ne veut pas de goudron, nous souhaitons soumettre à tous les citoyens pennols la question du type de revêtement qui serait le plus adapté (bitume ou chemin blanc). Pour ce chemin, les devis en bitume sont de l'ordre de 40000 euros, pour

une pérennité de 15 ans, et nous attendons les devis en chemin blanc (pour avoir tous les éléments comparatifs permettant de choisir en toute connaissance de cause), sachant qu'il faut les entretenir chaque année, et les reformater tous les 5 ans.

Ceux qui le souhaitent peuvent se prononcer sur le type de revêtement à mettre en œuvre : bitume ou chemin blanc ? (Voir rubrique « On se demandait... » en milieu de Gazette).

La commission voirie



FONTBONNE

ACHAT

On est fiers de vous annoncer que la commune achète Fontbonne au département pour la somme de 50 000 € !

Le département souhaitait en effet voir l'achat se concrétiser au plus vite par soucis notamment de sécurité sur les lieux.

De notre côté, la définition du projet n'a pas pu avancer avec l'arrêt du travail avec l'université Champolion en raison des procédures Covid propre à l'université.

Lors de deux commissions Fontbonne dans l'année 2021, nous avons déterminé collectivement des positions claires de négociation pour l'achat de Fontbonne. L'ensemble des présents a validé à deux reprises l'achat de Fontbonne sans projet et sans plan de financement global mais aux conditions suivantes :

- Faire baisser le prix d'achat de manière conséquente
- Ou obtenir du département les travaux de mise hors d'eau et d'air des bâtiments.
- Et obtenir un engagement des élus du département sur les aides financières qu'ils pourront apporter à la commune pour les projets à Fontbonne.

Le département a répondu à nos conditions favorable-

ment puisqu'ils ont baissé le prix qu'ils nous proposent et qu'ils se sont engagés à nous aider sur nos projets futurs.

Le prix de 50 000 € est un prix symbolique. Les Domaines ont estimé Fontbonne à 350 000 €, revu à la baisse à 250 000 € après la prise en compte des devis de remise en état des toitures et des huisseries (environ 180 000 €). Le département nous fait donc une offre à 50 000 € : 250 000 € auquel ils ont soustrait le coût approximatif des devis.

La commission Fontbonne en date du 29 Octobre a décidé d'approuver cet achat.

Nous avons pris une délibération le 30 Octobre en ce sens et il nous faut maintenant continuer les procédures administratives. Fontbonne devrait être entièrement aux mains de la commune à la fin du printemps !

Cela nous permettra de commencer des installations temporaires et de travailler en parallèle au projet à long terme.

La commission Fontbonne



ADMR - RÉMUNÉRATIONS ET MISSIONS

A la suite de la signature de l'accord salarial par l'ensemble des partenaires sociaux (l'unanimité est tellement rare dans ce type de négociations qu'il est bon de le relever), la convention collective régissant les droits et devoirs de nos professions a été modifiée par un nouvel avenant, appelé communément « avenant 43 ».

Par souci de simplification, la nouvelle classification des emplois réduit le nombre d'emplois génériques, les filières d'emplois, les catégories et les échelons. Pour chaque emploi, sont pris en compte dorénavant la complexité des missions, et le degré de maîtrise par chaque salarié. On évalue les durées des pratiques, les durées de formation, les éléments d'appréciation des compétences par l'encadrement, au cours d'un entretien se déroulant au moins tous les deux ans.

Nous ne nous attarderons pas ici sur le sujet complexe et très technique de la composition d'un bulletin de salaire. Pour être très concret et sûrement simpliste, disons que :

Azzzvant : Un salarié sans qualification dans notre métier était embauché au coefficient 270. Il fallait au moins 13 ans pour espérer avoir un salaire dépassant le SMIC.

Maintenant : l'embauche d'un salarié sans qualification se fait au coefficient 286, toujours au SMIC. Mais au bout de 4 ans, (et peut-être moins s'il accepte de suivre le parcours de formation ADMR) il sera positionné au coefficient 299, supérieur au SMIC

En application de cet accord, nos salariées actuelles, qui n'ont pas de formation en rapport avec nos métiers, ont reçu au 01 octobre une augmentation de leur salaire de base variant de 6% à 15% selon leur ancienneté.

Les diplômées, quant à elles, ont pu recevoir, en fonction de leur niveau de diplôme, une augmentation pouvant dépasser 20%. Rappelons que les kilomètres qu'elles effectuent en trajets ou déplacements professionnels sont indemnisés sur une base conventionnelle, et que le temps passé à ces déplacements est comptabilisé comme heures de travail.

Et nous serons toujours prêts à accompagner les salariés qui le souhaitent dans des parcours de formations qualifiantes de tous niveaux dans la filière, ou VAE (validation des Acquis de l'Expérience) ou AVF (Auxiliaires de Vie) ou DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social). Tout le monde sera gagnant : les salariés, qui

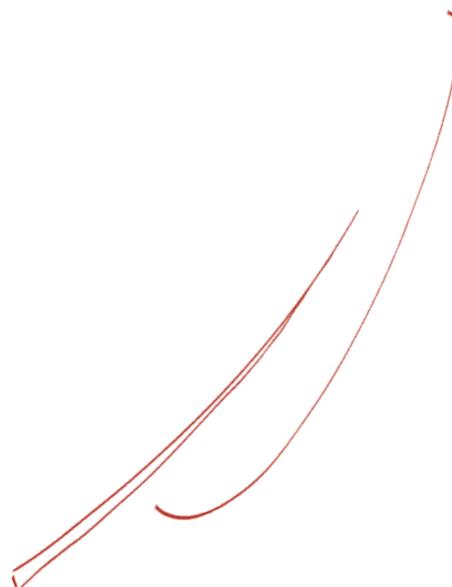
auront enrichi leurs compétences et auront un travail et une rémunération plus intéressants, les personnes aidées qui auront une assistance plus qualifiée, et l'ADMR qui pourra proposer de meilleures prestations.

Rappelons enfin que nos salariées ne sont pas de simples agents d'entretien, mais des aides à domicile : elles sont là pour aider les personnes en perte d'autonomie (ou en difficultés passagères en sortie d'hospitalisation ou de maternité par exemple). Elles sont là pour l'entretien de la maison et du linge, mais aussi pour aider à la préparation et à la prise des repas, faire les courses, apporter leur aide pour l'hygiène, l'habillage, la marche. Elles sont là pour faire participer la personne aidée aux différentes tâches, lui permettre de conserver son autonomie gestuelle, son sentiment d'utilité. Elles sont là pour stimuler les capacités intellectuelles, les échanges, les conversations.

Ces métiers sont hélas trop méconnus dans leur richesse, et leur importance dans l'environnement rural qui est le nôtre. Interrogez donc nos salariées, elles vous diront pourquoi elles sont le plus souvent passionnées par leurs missions.

Je suis sûre qu'après avoir un peu exploré le sujet, vous allez vouloir venir nous rejoindre pour partager notre enthousiasme. N'hésitez pas, envoyez votre CV ! Temps complet ou temps partiel, nous trouverons forcément un terrain d'entente !

Annie ROUFFIAC, Présidente ADMR Vaour
vaour@admrtarn.fr



LE CLAIRON PENNOL - Espace d'expression libre

DES PROBOSCIIDIENS À PENNE ?

Nous savons depuis peu que notre ancêtre Neanderthal édifiait des constructions curieuses aux confins de notre commune il y a 176 500 ans (datation effectuée par Sophie Verheyden, chercheuse en paléoclimatologie, sur des concrétions - stalagmites - de la grotte de Pouxet, commune de Bruniquel à quelques mètres de celle de Penne). Si vous voulez en savoir plus sur ce sujet, ne manquez pas de revisiter le château de Bruniquel où une exposition explique ces récentes découvertes.

Nous savons aussi que des cervidés (rennes) et des bovins (bisons) fréquentaient notre région et migraient probablement en passant par la vallée de la Vère, notamment par la découverte de nombreuses dents fossilisées dans la grotte de la rivière souterraine de la Planasse dont les entrées se trouvent à St Julien et à Vignères. On peut y trouver également



de nombreux éclats de silex, preuve d'une activité intense de fabrication d'outils ou d'armes dans ce matériau.

Ces témoins du passé ont probablement été emmenés sous terre par les rivières de surface qui se perdent dans le karst (massif calcaire percé de cavités, on pourrait dire aussi le « cause ») entre Fontbonne et Vaour. Le toponyme Vaour viendrait du gaulois ou du celte et signifierait « rivière cachée ».

Lors d'une visite d'initiation à la spéléologie, au mois d'octobre dans la grotte de La Planasse, les fortes pluies du mois de septembre ayant remué le lit de la rivière, de nombreuses nouvelles dents de bisons ou de rennes ont été ramassées, et un des jeunes qui participaient à cette descente a découvert un fragment de dent que nous n'avions jamais vu auparavant.

Après renseignements et consultations notamment de nos archéologues locaux (Blanche, Erwan et Franck), il s'avérerait que ce fragment pourrait (conditionnel archéologique obligatoire) provenir d'un proboscidien, c'est-à-dire un membre de la famille des éléphants et dans ce cas peut-être antérieur au mammouth (une défense de mammouth a déjà été trouvée sur le plateau entre Cordes, Albi et Gaillac).

Les spéléos du Causse

LA GRANDE MULETTE

En zone morte

Hier tu as ramassé ma coquille ressortie du limon après la grande crue de l'hiver. Tout a été brassé. De vieux peupliers ont été déracinés. Seuls les saules sont restés bien accrochés, sculptés par le courant. Même morte je reste plus difficile à trouver que les palourdes d'eau douce. Elles sont arrivées ici depuis si peu de temps. Pourtant elles sont innombrables.

En vingt ans, depuis que tu viens te baigner avec tes enfants, tu n'as trouvé que des coquilles vides. Tu m'inspectes, cherches à savoir qui je suis, me mesures, passes ton doigt sur mes formes patinées, toutes ces couches de calcaire qui se sont accumulées pendant que je forcissais. Tu enlèves le sable resté dans ma vasque. Je mesure six centimètres. J'ai succombé bien avant de devenir centenaire. Ma valve nacré de violet, de bleu et de vert est trouée. Il manque ma moitié autrefois reliée par mon muscle puissant et noir qui s'est effrité. Tu comprends en me saisissant, comment j'ai pu servir de cuillère à écrémer le lait, comment tes ancêtres ont bu dans mon bol, comment j'ai pavé les rivières, retenu les graviers. Nous étions des centaines de millions à filtrer l'eau. Tu n'as jamais connu la rivière si claire que l'on ne peut faire la différence entre l'eau et

l'air. Les poissons hôtes qui accueillaient nos larves dans leurs branchies ne peuvent plus remonter le cours de l'eau douce. Et la truite, celle qui m'a hébergée. Où sont passées ses enfants.

Dans ta paume charnue et souple, je ne suis plus qu'une coquille vide, juste une trace de plus. Tu me mets à ton oreille et je suis silencieuse. Tu me lèches et je ne sens pas. Je n'ai rien à faire de ta mélancolie. Tu me ranges dans ton musée des horreurs.

Nathalie Duffort - 9 mai 2021, gorges de l'Aveyron, plage de Penne



Moule d'eau douce - Grande mulette - Margaritifera auricularia

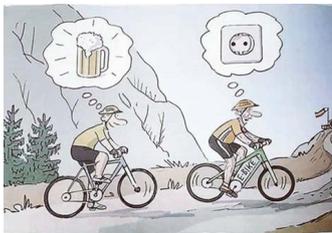
La grande mulette (*Margaritifera auricularia* famille des Margaritiferidae.) est recherchée dans l'Aveyron dans le cadre Natura 2000 hélas, pour l'instant aucun individu vivant n'a malheureusement été découvert.

DUR DUR LE VÉLO À PENNE

Le vélo électrique, vous en rêvez mais vous vous dites que ce n'est pas à votre portée. Trop compliqué, trop cher, trop fragile... Alors je vous invite à participer au groupe de réflexion qui s'ouvrira prochainement dans les locaux de la Mairie.

Le but est d'évaluer les besoins, de mettre en commun les recherches et les données techniques. Avec pour objectif de déboucher, en fonction de la demande, sur des achats groupés, d'accompagner à la demande d'aides, autant d'actions qui peuvent faire baisser la facture au niveau individuel...

Au niveau de la commune, des aménagements peuvent être envisagés en fonction de la demande, car les dispositifs financiers sont en plein essor pour favoriser les politiques cyclables des collectivités. À nous de nous en emparer !



Ce peut être à terme une vraie valeur ajoutée pour la commune et son insertion dans le territoire et la société de demain.

Je vous propose donc de venir parler et partager autour du VAE le mardi 8 février 2022 à 18h salle du Conseil de la Mairie.

Contact : Laure Fabre, 06 78 86 61 71, jmfabre3@wanadoo.fr

Laure

« ME TOO » DANS L'UNIVERS SIDÉRAL OU LE TRIANGLE D'HIVER

Lorsque vous regardez le ciel vers le sud, sud-est, un soir de janvier vous voyez une sorte de très grand nœud papillon.

C'est Orion le chasseur mythique. Les trois étoiles alignées au centre forment la ceinture ou le Baudrier d'Orion. En haut à gauche on trouve Bételgeuse qui marque l'épaule et à droite Bellatrix qui forme l'autre épaule.

En bas à droite, on trouve Rigel qui forme le pied (Rigel signifie pied) et à gauche Saiph qui est moins lumineuse.

Bételgeuse est un peu rouge. Elle est située à quelques centaines d'années lumières (al : pour rappel une année lumière est la distance parcourue par la lumière en un an. Comme la vitesse de la lumière est environ 300000km par seconde il suffit de multiplier 300000 par le nombre de secondes en une année soit $365,25 * 24 * 60 * 60$ et on trouve environ 9500 milliards de km). Cette distance a été souvent modifiée par les astronomes entre 250 et 650 al. Sa luminosité est environ 13000 fois celle du soleil et son diamètre 1000 fois celui du soleil.

Rigel est un peu plus loin, peut être 850 al sa luminosité 57000 fois celle du soleil et le diamètre 19 fois celui du soleil.

Bellatrix est un peu plus près peut-être 250 al.

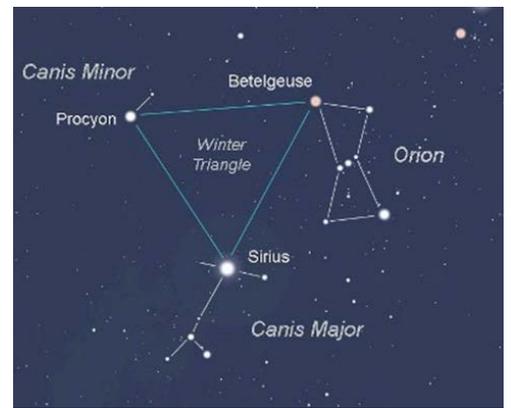
En haut à gauche, on a le bras levé d'Orion tenant une massue et à droite le bras tenant la tête du lion qu'il vient de tuer ou tenant son arc de chasseur. Il fait face à un taureau qui le charge.

Entre le Baudrier et les pieds, on trouve la nébuleuse d'Orion distante de 1300 al.

C'est un coin de l'espace où se forment des milliers de jeunes étoiles à partir de poussières et de gaz qui se contractent sous l'effet de la gravitation

La légende : La vengeance d'une déesse agressée sexuellement

Les constellations sont liées à la mythologie grecque et les dieux et déesses grecques n'étaient pas tendres lorsqu'on les agressait. Donc Orion fils du dieu Poséidon était un



grand chasseur. On ne sait pas exactement s'il avait défié Diane (ou Artémise) la déesse de la chasse au lancer de disque ou s'il avait essayé d'enlever une de ses compagnes ou s'il avait essayé de la violer. Celle-ci très en colère frappa de ses pieds l'île de Chéos où il errait. L'île s'entrouvrit, écarta les rochers les arracha pour faire pénétrer la lumière dans les ténèbres. Il en surgit un scorpion qui le frappa violemment et lui injecta un venin mortel. Le corps du mourant couvrit la Terre de tout son long. Mais Diane ou Zeus eurent pitié de lui et le transformèrent en constellation ainsi que le scorpion et les deux chiens d'Orion. Le scorpion ennemi mortel d'Orion ne le rencontre jamais. Il apparaît l'été alors qu'Orion n'est visible qu'en Hiver.

Au cours de la nuit

Si on regarde Orion au cours de la nuit il glisse d'est en ouest car la Terre a tourné devant l'espace sidéral où est cette constellation.

Le grand chien et Sirius

En prolongeant 5 fois vers la gauche la ceinture d'Orion on trouve l'étoile la plus brillante du ciel : SIRIUS. Elle représente la mâchoire du grand chien d'Orion.

Le petit chien et Procyon

A gauche au-dessus de Sirius se situe Procyon qui représente le corps du petit chien d'Orion. Le petit chien est la plus petite constellation car elle n'a que deux étoiles. L'autre étoile un peu à droite de Procyon représente le cou de l'animal. Procyon signifie « avant le chien ». Elle se lève avant Sirius.

Ces trois étoiles, Bételgeuse, Sirius et Procyon sont les sommets d'un triangle à peu près équilatéral (il a trois côtés de même longueur) qu'on appelle le triangle d'hiver.

Claire

LE CLAIRON PENNOL - Espace d'expression libre

INFOS VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Près de la moitié des féminicides ont lieu en zone rurale.

Contrairement aux idées reçues qui localiseraient davantage les violences conjugales en ville, près de 50 % des féminicides en France ont lieu en milieu rural alors que 31 % de la population y habitent.

Pourquoi la résidence en zone rurale est-elle un facteur aggravant ? Quelques explications ont été mises en évidence à l'occasion d'une table ronde organisée par le Séant sur ce thème, qui pointe des difficultés spécifiques :

- Les victimes sont généralement plus dépendantes de leur conjoint, sur le plan financier, et sur celui de la mobilité (souvent une seule voiture et peu de service public de transport, l'interdiction de prendre la voiture ou le contrôle du kilométrage sont des leviers puissants de l'isolement)
- Les femmes sollicitent moins les dispositifs qui peuvent les soutenir dans leur démarche, la dénonciation des violences étant très complexe en zone rurale (les femmes rurales ne représentent que 26 % des appels au numéro d'écoute, le 3919)
- Pas ou peu de structures d'écoute de proximité existent
- L'absence d'anonymat rend difficile le dépôt de plainte en gendarmerie mais aussi l'aide par l'entourage, la tradition du silence est très prégnante

Statistiquement, il est certain que des femmes victimes de violences vivent sur le Causse. Aucun élément ne nous permet d'être épargné par ce phénomène.

Mais que faire ? Déjà, en parler. Déjà, comprendre la frontière entre ce qui est acceptable ou non.

Le violentomètre : un outil simple et utile pour "mesurer" si sa relation de couple est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.

Familles Rurales du Causse, relais rural de Paroles de femmes, association d'aide aux femmes victimes de violences de Gaillac, tenait à partager cet outil de sensibilisation conçu fin 2018 par les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris, l'association En Avant Toute(s) et la Mairie de Paris.

Ce document a été conçu pour les franciliennes et pour des jeunes femmes, mais il peut être utilisé par toutes les femmes. Présenté sous forme de règle, le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences, à travers une gradation colorée :

3 segments pour évaluer si sa relation amoureuse est saine "Profite", "Vigilance, dis stop !" et "Protège-toi, demande de l'aide".

Vous trouvez le violentomètre joint à ce numéro en feuillet libre.

Besoin d'aide : le 39 19, numéro unique.

Paroles de femmes à Gaillac (accompagnement) : 09 51 87 31 70 / www.parolesdefemmes81.fr

Familles Rurales du Causse (accueil de proximité) : 05 63 56 39 23 / 07 86 90 12 21

Familles Rurales du Causse



COQS ET POULES ou POULES ET COQS

Un beau matin, le jeune Césari, mandaté par sa communauté, partit chez le marchand de volaille le plus proche, dans le bourg voisin du sien.

« - Bonjour, Monsieur. Le renard, cette nuit, est passé dans notre poulailler et n'a laissé que des plumes ! Je voudrais 30 jeunes coqs.

- Que des coqs ? Pas de poules ?

- 30 coqs, vous dis-je.

- Mais vous n'aurez pas d'œufs !

- Mais si ; laissez-moi vous expliquer : sur les 30 coqs, il en faut 4 qui font « cocorico », avec une grande crête rouge, et 26 qui ne font pas « cocorico » et qui pondent.

- Mais des coqs qui pondent, ce sont des poules, non ?

- Monsieur, suivant nos nouveaux principes, nous sommes dans la semaine « coqs ». Donc, ne tergiversons pas : 4 coqs qui font « cocorico » et 26 qui pondent. »

Quand le mystère est trop impressionnant, on n'ose pas désobéir... Le marchand prépara donc la caisse demandée.

Sept jours plus tard, revoilà Césari chez le volailler.

« - Bonjour. La renarde est passée à nouveau dans le poulailler ; il nous faut remplacer les pertes.

- Vous êtes sûr que c'est une renarde ? Pas un renard ?

- Cette semaine, c'est obligatoirement une renarde !

- Si c'est vous qui le dites... ! Bon. Que voulez-vous aujourd'hui ?

- 10 poules.

- 10 poules qui pondent ?

- Non, pas exactement : 9 qui pondent, et une qui ne pond pas et fait « cocorico ».

- Donc, si je comprends bien, 9 poules et 1 coq.

- Madame, nous sommes maintenant dans la semaine « poules » ; donc donnez-moi, s'il vous plaît, ce que je vous demande.

- Si vous parliez comme tout le monde, ce ne serait pas plus simple, non ? Et d'ailleurs, je vous fais aimablement remarquer que je suis un homme.

- Désolé ; cette semaine, le féminin est à l'honneur : je me dois de vous dire madame...

- Ah, ça c'est vraiment nouveau ! Vous vous foutez de moi ou quoi ? Avec vos manières à la noix, on ne peut même plus se comprendre !

Une fois Césari parti, avec ses 10 poules, 9 qui pondent et une qui fait « cocorico », le marchand mit son doigt sur sa tempe, haussa les épaules, et retourna à son travail de fort mauvaise humeur en maugréant : « Ils sont fous, ces gaulois ! »

Comprenne qui pourra, comprenne qui voudra...

Claudine Marconis

MERCI

Merci à toutes et tous pour cette belle soirée que vous m'avez préparée pour mon départ à la retraite et pour tous ces beaux cadeaux (une superbe valise remplie de « surprises », un magnifique bouquet et tableau floral, des choses à manger... et ... à boire...).

Il était marqué sur la carte... «...Tu pars en terre inconnue, tu vas rencontrer de nouvelles personnes mais aussi sympa que nous, ça va être dur ! ». Je vous le confirme... Je ne vous oublierai pas et surtout, tout ce que vous m'avez amené durant toutes ces années... de GREAVI, d'épicerie... et de Mairie...

« La retraite, qu'est-ce que c'est, sinon la permission officielle de prendre enfin son temps ».

Merci encore à tous

Odile

Eglise de Penne

Quoi ? Un échafaudage devant l'église ?

Non, elle ne tombe pas en ruine. L'association des églises de Penne a lancé la rénovation du cadran solaire.

L'étude est en cours !

Léa F.

LE SAVEZ-VOUS ?

De nouvelles activités vous sont proposées à Penne, à la friperie (ancienne salle de classe) :

Club d'échecs

Ateliers d'arts plastiques autogérés

Soirée jeux de société

Séance d'Hatha Yoga

Toutes les informations sont sur la dernière lettre d'info.

Quoi ? Vous n'êtes pas encore abonnés ? Appelez la mairie et ce sera chose faite !

La commission Vie associative

SERVICES MUNICIPAUX

Services administratifs

Mairie : 05 63 56 31 11

Fax : 05 63 56 39 40

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : www.mairie-penne-tarn.fr

Ouverture du secrétariat

Lundi / Vendredi :

9h00-12h00 14h00-17h00

Mardi / Jeudi : 9h00-12h00

Permanences des élus
du lundi au samedi, de 10h00 à 12h00

En cas d'urgence, numéro d'astreinte
des élus : 06 07 13 11 55

Services techniques

05 63 56 31 11 (semaine)

06 10 58 08 63 (astreinte eau,
assainissement)

Transports à la demande

06 81 06 35 04

Le lundi matin (départ 9h retour 12h) de
Penne à Caussade (pour le marché)
2€ le trajet, soit 4€ aller-retour

Portage de médicaments

06 43 35 13 75

Pour vous ramener
des médicaments des pharmacies
(de Montricoux ou St Antonin NV)
10€ par an,
quel que soit le nombre de demande

Location

Salle polyvalente, tables, bancs,
plancher de bal,...

05 63 56 31 11

Propriétaires de piscine

Attention, l'eau de distribution n'est pas faite
pour le remplissage des piscines. Le remplis-
sage ou la mise à niveau des piscines est in-
terdit à partir du réseau d'eau potable du 15
juillet au 31 octobre. Si vous ne pouvez pas
faire autrement, merci de prévenir la mairie
afin de ne pas mettre vos voisins en difficulté.

DÉCHETTERIE

Pas de pneus, batteries, huiles, produits
chimiques et pharmaceutiques, résidus
peinture, gravats, produits amiantés,
huiles (vidange ou friture), déchets verts
(voir déchèteries de Castelnau de Montmiral
0563349487 ou des Cabannes 0563561901)

Les 1ers vendredis du mois de 14h à 17h et
le lendemain (samedi) de 9h à 12h

Enlèvements encombrants :

05 63 56 31 11

30€ pour 5 objets maximum

Mise à disposition d'une benne :

voir en mairie pour conditions

Tri sélectif (Communauté de Communes du Cordais et du Causse - 4C)

Ordures ménagères : conteneurs jaunes vidés le
jeudi

Tri sélectif : conteneurs verts vidés 1 mardi
sur 2 (+ le vendredi d'avril à septembre)

REPAIRE CAFE le 1er vendredi du mois de 14h
à 17h (en même temps que la déchèterie)

ENFIN !



Après plusieurs cérémonies organi-
sées sans public pour cause de crise
sanitaire, nous avons enfin pu tenir la
cérémonie du 11 novembre dernier en
présence des porte-drapeaux et des
pennols souhaitant y assister. Nous re-
mercions les personnes présentes.



ÉTAT CIVIL

AOÛT 2021 - JANV. 2022

Naissances

SAM RIVIER Misha, né le 6 septembre
2021

LANNELONGUE Henry, né le 30
novembre 2021

Décès

BAYOL Lucette veuve COUVELAERE, le
11 août 2021

HERAL Marie-José, décédée le 22
décembre 2021

PUZIN Michel, décédé le 28 décembre
2021

Mariages

DEBUIGNE Mélie et MOREAU Hugo, le
18 septembre 2021

De ROBILLARD de BEAUREPAIRE
Elisabeth et GUIRAUD Fabian, le 16
octobre 2021

PACS

TAUZIER Aurore et MASSE Stéphane, le
2 août 2021

PANICAUD Delphine et VANDEN
BERGHE Kévin, le 21 octobre 2021

RESPONSABLES DE LA PUBLICATION

La Gazette Pennole, rédaction
collégiale

Coordination de la rédaction :
Commission communication,
ouverte à tous

Directrice de publication :
Laurence Poillerat Zéganadin -
Maire

La Gazette tient à remercier tous
ses contributeurs.



Mairie de Penne
81140 Penne